L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 25 FEVRIER 1886.

BULLETIN ARTISTIQUE.

X

Une énigme—Judic à la Nouvelle-Orléans—Un résultat imprévu—L'artiste et son répertoire—Etrange abstention—Conséquences probables—Répertoire et artistes français—M. Maurice Grau— LA FEMME A PAPA *—* LA BELLE HÉLÈNE *—Judic s'ennuie—* LA MASCOTTE *—*LILI*—M. Grégoire—Le Club du Grand Opera House—Le bénéfice de Judic—*DIVORÇONS*—Bénéfice de Mme Alice Reine—*LE COEUR ET LA MAIN.

Public, mon doux ami et mon juge, que tu es donc une énigme gênante, malaisée à comprendre! Comme tu excelles à te jouer des plus forts au jeu des devinettes, des charades! Ils croient avoir trouvé le mot cherché, et vlan! ils en sont à cent lieues.

Comment, voilà un impressario autorisé, aux goûts artistiques, qui a vécu au théâtre, du théâtre, le sait à fond, et qui, se basant sur des précédents tout récents encore, se rend à Paris et lui enlève l'une des sommités de la scène.

Il engage Judic, c'est-à-dire le type et le prototype de l'actrice parisienne; la femme qui serait presque tentée de croire et d'affirmer que les boulevards de Paris sont les seules artères du monde; que ce monde—sur lequel les géographes ont décidément divagué—est effectivement borné par la Chaussée d'Antin, le Quartier Latin, le Bois de Boulogne et la Place de la Bastille.

Il achève ce tour de force de décider l'artiste à accepter momentanément pour loge la cabine d'un trans-atlantique. Au lieu de fenêtres ouvrant sur une avenue ou une rue aristocratique, la pauvrette n'aura plus, durant neuf ou dix jours, qu'un de ces misérables hublots, l'une de ces petites ouvertures sabordées qui parfois me semblent être comme les yeux du navire; seulement, des yeux fortement atteints d'albugo, de taie.

En route! et bientôt la nouvelle pensionnaire de M. Maurice Grau débarque aux Etats-Unis. Et à quel prix de piastres trébuchantes! Le montant en cause le vertige.

On se dit d'abord: M. Maurice Grau entame là une partie qui répond à son nom, il joue *gros* jeu, le coup est hardi. Qui sait si Judic, à part un ou deux centres du Nord, justifiera les espérances et la spéculation qu'on a fondées sur elle? Grand, étincelant est le talent, c'est vérité de la Palice, mais ce talent ne va plus être sur son terrain.

Pour comprendre Judic en effet, il ne faut point seulement parler le français, il faut en connaître les finesses, les cabriolades des tournes de phrase, les trompe-l'œil qu'en forment les mots à fins diverses, il faut aussi, il faut surtout parler le parisien. Oui, le parisien, avec ses formes étranges, ses vocables pittoresques, ses actualismes sans cesse renaissants, sa couleur à lui.

Or, à part New York, Boston, peut-être, où donc trouver, partiellement au moins, ces conditions dans un public américain?

Puis en y songeant, on se rabat sur la Nouvelle-Orléans; l'on se prend à penser que là, à coup sûr, Judic retrouvera, sinon ses parages aimés, ses parages parisiens, son élément à elle, du moins une population dont une forte proportion s'empressera de se rendre à sa première visite. Les foules succéderont aux foules pour voir, pour entendre l'actrice de passage. En la leur envoyant, Paris leur a prêté une des meilleures parties de son être artistique; elles lui feront l'accueil auquel elle a droit.

Cela est évident, la Nouvelle-Orléans est un point d'action où la réussite est certaine, où elle sera immédiate. Tous les Français, tous ceux qui se réclament d'origine française, se presseront autour de celle qui est un si vif reflet de la France artistique.

Double mécompte.

New York et Boston ne produisent peut-être point toute l'averse de pépites d'or attendue; pourtant l'ondée a son prix.

A la Nouvelle-Orléans, au contraire, en plein milieu de la race latine sur ce continent; à la Nouvelle-Orléans, cette tranche de la Nouvelle France d'autrefois, Judic joue devant des salles insuffisamment pleines.

Et qui plus est, si vous en passez attentivement la revue, vous remarquerez, à votre triste surprise, à votre vif désappointement, que le contingent de la population parlant le français y est relativement faible.

C'est à n'y rien comprendre.

Cette quasi abstention de la part de notre public ne saurait être justifiée; elle pourrait nous valoir les critiques les plus amères, les plus motivées.

Qu'on ne vienne point parler du prix des places; il est au-dessous de celui qu'on paie à Paris pour voir la même artiste; et le tarif des places de second ordre est assurément à la portée de tous.

Certes, je ne suis pas de ceux qui confondent les plans de l'art. Je sais que celui-ci a des degrés qu'il ne faut jamais perdre de vue; je sais de quelle hauteur tel genre domine tel autre genre. Cependant il est un fait qui ne saurait, non plus, faire l'objet du moindre doute à mon esprit: c'est que dans sa sphère Judic ne s'est point encore heurtée à une rivale; c'est qu'elle y est incomparable jusqu'ici, et que toutes sont obligées de se retirer de son soleil et de s'incliner devant elle, art parlant.

Et bien, voilà devant nous cette individualité unique dans sa ligne; elle fait défiler sous nos yeux, en sept jours, un répertoire qu'à Paris on ne pourrait voir dans la période d'une année; répertoire qui embrasse la majeure partie de ses triomphes. Elle renouvelle son programme chaque soir; rapidement elle vous invite ainsi et à son passé et à son présent; elle vous annonce—et cela est irrévocable—qu'elle ne peut vous donner, qu'une semaine, et vous barguinez!

Il est certain que plus jamais, au grand jamais, elle ne reviendra ici. Et vous laissez s'écouler les journées sans aller connaître et applaudir cette brillante individualité artistique qui passe!

En vérité, on a raison de dire que la Nouvelle-Orléans ne se ressemble plus à elle-même.

J'y suis né, et pourtant il m'arrive maintes fois de ne la point reconnaître.

Que diable voulez-vous donc que l'on pense désormais de nous, si cet ordre ou plutôt ce désordre de choses persiste? De quel droit prétendrons-nous encore donner le *la* aux Etats-Unis, en matière de théâtre français surtout?

Comment, c'est ainsi qu'on agit la ville qui se dit l'Athènes de la République Américaine! Mais voilà un désaccord criant entre la prétention et le titre; voilà que pareille ambition et pareil droit burlent de se voir accouplés.

Et si les choses vont du même train jusqu'au bout de ce trop court engagement, que voulez-vous donc que pense, que résolve M. Maurice Grau?

La scène américaine, la scène anglaise vivent beaucoup du répertoire ou des artistes français. Tout récemment défilaient sous nos yeux: *Monte Cristo—Une cause célèbre—Les Parés de Paris—Les Deux Orphelines—Victor Durand—Divorçons*; Mlle Aimée était ici, et tout à l'heure Mlle Rhéa y sera.

Ces ouvrages et ces sujets, de provenance française, se soutiennent ici par l'appui du patronage américain, et vous *français*, vous d'origine *française*, vous le marchandez à une artiste française, à Judic qui laisse derrière elle, à une distance incommensurable, toutes celles qui eux Etats-Unis se sont essayées à la même *partie*. Vous vous infligez ce brevet de .... je n'écrirai pas le mot; vous infligez ce détrôlement moral à une célébrité, et vous ne songez pas sans doute à la conséquence. Et pourtant elle est manifeste, elle est forcée.

Cette froideur décourageraît du talent, et désormais les grands artistes y réfléchiront à deux fois avant de faire étape à la Nouvelle-Orléans. Souvent ils jugeront prudent, économique, de la supprimer de leur itinéraire. Ils nous mettront en quarantaine.

Si les recettes se maintiennent négatives au Grand Opera House, et puisqu'un directeur, même à nature artistique comme celle de M. Maurice Grau, doit être doublé d'un calculateur, d'un homme d'affaires, il est à craindre que celui-ci ne tourne la Nouvelle-Orléans au lieu d'y faire étape, quand il reviendra aux Etats-Unis avec Sarah Bernhardt, dont le second engagement commencera sous peu.

—*La Femme à Papa* a été à Paris l'un des succès les plus marqués de Mme Judic; je le comprends sans peine. Là sa nature est à l'aise; là elle nage en pleine eau des effets propres à son tempérament. La pièce a été évidemment faite en vue de sa personnalité; et ceux qui ont écrit ces trois actes la connaissent à merveille. Aussi comme elle y est chez elle; dans les deux derniers actes surtout.

Comme sa fine fantaisie s'en donne à cœur-joie; comme elle vous détaille les moindres traits du personnage. Cette scène du souper, si joliment mouvementée, a dû être un écueil pour bien des comédiennes. Beaucoup ont dû céder à la tentation de s'y livrer à ces excentricités outrancières, dont le public se paie fréquemment, qui font les succès faciles. Judic ne peut pas de ces ficelles là.

Suivez cette ivresse: elle est graduée avec un art infini; c'est à petits traits qu'elle monte, qu'elle grimpe à la tête, et cette mesure, cette marche ascendante en doublent le comique.

L'artiste reste femme, elle boit dans son verre, et de ce verre jaillit une gaîté qui porte sûrement, qui se communique forcément à la salle, qui s'en empare.

Dans cet acte, dans cette scène sa gamme d'effets, gamme que je dirais voltoniers chromatique, vient encore la servir. Rien de plus heureux que cette transition de la romance larmoyante: *Le jeune Alfred aimait avec droiture*, à la ronde militaire: *Tambours, clairons, musique en tête*.

Certes, le plat est passablement épicé; c'est de la cuisine du Midi souvent, et cependant les palais les moins amateurs de mets relevés goûtent volontiers de celui-là, y reviennent encore et encore, le trouvent même fort apéritif.

Ou sent que Judic est heureuse de jouer ce rôle là: il est bien sien. Coquetterie, esprit, lutinerie, provocations charmantes, par le geste, par l'accent, par la physionomie, rien n'y manque. En un mot Anna amuse Judic, et à ce jeu-là le public le plus blasé se laisserait prendre.

Il n'en est point ainsi de la belle Hélène, parfaite même que c'est le fait inverse qui se produit chez l'artiste: elle s'y ennuie. Seulement je ne pousse pas plus loin le rapprochement, elle n'y ennuie personne; c'est là un effet qu'elle n'a pas encore trouvé. Mais ici, comme dans *La Grande Duchesse*, sa nature se déplace. Elle est inférieure à elle-même.

Elle n'a pas le genre d'entrain auquel il est convenu maintenant de recourir dans cette sorte d'ouvrages. Mal à l'aise avec cette convention, elle la repousse, et ma foi, la voilà aussitôt au-dessous de ce naïve comique fort contestable, par trop monté. Son abstention y produit un contraste pareil à celui que je rappelais plus haut: la romance soupirée du *Jeune Alfred* au souper du prince de Chypre.

Cette abstention frappe particulièrement dans les couplets plus qu'égrillards, les couplets aphrodisiaques:

Dis-moi, Vénus, quel plaisir trouves-tu
A faire aussi cascader la vertu?

Là pas la moindre cascade. Nous sommes au pays du *Tendre*, du plus que tendre même; il faudrait, y voyager à toute vitesse, à pleines voiles; mais Judic prend des ris.

Néanmoins comme il faut que de temps à autre une artiste de cet ordre s'affirme, s'impose, alors même qu'elle se sent, qu'elle se sait dépaysée, Judic a eu dans *La Belle Hélène* de très séduisants détails; le *Rêve*, et surtout les couplets:

Et voilà comme
Un galant homme
Evite tout désagrément.

On ne saurait mieux les dire; chaque syllabe en porte.

Nous aurons aujourd'hui en matinée *La Mascotte*, et le soir *Lili*.

Si j'en juge bien, *La Mascotte*, où les charges surchargées ne se sont pas encore trop amassées, doit convenir excellemment à son talent. Quant à *Lili*, c'est là un de ses rôles dont il a été le plus parlé à Paris.

En écrivant hier quelques lignes à la hâte sur *La Femme à Papa*, je ne vous ai parlé que de MM. Cooper et Mezières. Je n'aurais pas dû omettre le nom de M. Grégoire, qui tient les deux rôles de Florestan et d'Aristide de la Boucanière, le père et le fils.

Sous l'enveloppe austère, de quasi sacristain, du fils, M. Grégoire est fort acceptable. Je ne puis en dire autant de la façon dont il interprète le rôle de Florestan, le père. Ce personnage est complètement raté; rien absolument rien dans sa composition, qui montre le viveur de haut goût. Je ne vois qu'un très prosaïque bourgeois; peu fait pour justifier l'insistance de ces demoiselles, chassant sur toutes terres, braconnant partout.

—On m'annonce que le Club du Grand Opera-House a loué pour ce soir deux loges d'avant-scène, destinées aux officiers de la *Flore* et du *Talisman* et au gouverneur McEnery, qui ont accepté l'invitation.

Ils sortiront là pour faire fête à Judic, et demain, je l'espère, cette fête se continuera à l'occasion de son bénéfice.

Elle a choisi pour spectacle *Divorçons*, la comédie de Victorien Sardou, dont l'adaptation anglaise a si déplorablement diminué la valeur.

—Une très aimable lettre m'apprend que demain les Dames composant le Comité Créole recevront au *Creole Department* (Galerie de l'Art, à l'Exposition) les officiers de la *Flore* et du *Talisman*.

La réception aura lieu à deux heures. Tous mes remerciements pour l'invitation qui m'est adressée.

—C'est ce soir qu'a lieu le bénéfice de Mme Alice Reine, qui a choisi pour spectacle *Le Cœur et la Main*. J'ai déjà dit ce que je pense de son gracieux talent; j'espère que rien ne manquera à l'ovation si bien méritée par cette.

L. PLACIDE CANONGE.

GRAND OPERA HOUSE.

JUDIC.

Le spectacle de la matinée de ce jour se compose des trois actes de *La Mascotte*, Bettina sera certainement un triomphe pour Judic. La salle sera trop petite pour contenir ceux qui voudront l'entendre, surtout dans le duo du premier acte.

Ce soir, *Lili*, une pièce qui a eu à Paris plusieurs centaines de représentations, et où l'inimitable artiste se surpasse.

Demain, pour le bénéfice de Mme Judic, première représentation, à la Nouvelle-Orléans, de *Divorçons*, délicieuse comédie de Victorien Sardou.

Nous reparlerons de cette soirée.

Théâtre de l'Opéra.

Bénéfice de Mme Alice Reine.

Si vous ne vous êtes pas pourvu d'un siège pour la représentation de ce soir, au bénéfice de Mme Alice Reine, il faudra vous résigner à assister debout à cette soirée, qui sera assurément l'une des plus incidentées de la saison. Pas un fauteuil qui ne soit loué.

THEATRE ST. CHARLES. — Le succès de *Nitouche* grandit à chaque représentation. Il est dû d'abord à la pièce elle-même, et beaucoup aussi à la façon dont Mlle Lotta en rendu ses trois rôles.

Le théâtre St. Charles ne désemplit pas, et ce ne sera pas assez de toute la semaine pour épuiser pareille vogue.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le *New York Times* avait raison quand il écrivait à propos de la comédie: *The Magistrate*: "Every line a laugh." Le rire ne cesse pas au cours de ces quatre actes. Il faut en convenir aussi, la verve infatigable de M. John T. Raymond est une aide puissante à l'esprit de l'auteur.

Citons à côté de lui Mlle Kate Forsyth, une comédienne qui contribue beaucoup au succès de l'ouvrage de M. A. W. Pinero.

The Magistrate sera joué ce soir pour la sixième fois.

Dernière Bataille de Reis.

Grâce à la courtoisie de la direction de ce Panorama, les membres des Associations connues sous ces noms: Armée de la Virginie—Armée du Tennessee—Grande Armée de la République—seront admis à visiter aujourd'hui cet élégant Pavillon, au prix réduit de 25 cents. Il a été résolu que le même privilège serait aussi accordé aux familles de ces Vétérans.

On peut donc être certain de rencontrer là, au cours de cette journée, l'élite de notre société.

La vogue conquise par l'admirable composition de Philippoteaux grandit du jour en jour. C'est là l'influence irrésistible des œuvres supérieures.

Choix heureux.

Une excellente nouvelle nous arrive; ce nous est plaisir de lui donner place dans nos colonnes. Le Gouverneur McEnery a nommé hier notre jeune compatriote et ami, M. Ed. J. Bermudez, fils de l'honorable Edouard Bermudez, président de la Cour Suprême de la Louisiane, aux fonctions de juge de la Cour de Cité d'Alger. Fonctions rendues vacantes par la mort prématurée du juge Vallé J. Rozier.

Cette nomination a été accueillie de la façon la plus flatteuse pour le titulaire, par le barreau, par le public. Elle devait l'être.

En effet, M. Ed. J. Bermudez a acquis par l'étude des connaissances solides. Gradué du Collège de Spring Hill, Alabama, et aussi du Collège de Fordham, il a reçu d'une façon brillante son diplôme d'avocat à l'Ecole de Droit de Columbia, Etat de New York.

Ce fut en 1877 qu'il fût reçu au barreau de la Nouvelle-Orléans, par la Cour Suprême de la Louisiane, que présidait alors le juge Manning.

M. Ed. J. Bermudez dont le but fût toujours de se montrer digne du nom brillant qu'il porte, justifiera pleinement par son caractère et par ses connaissances le choix qu'a fait de lui le gouverneur McEnery. Il prouvera ainsi une fois de plus qu'il tient de famille.

THEATRE FARANTA. — L'engagement de la troupe Mestayer touche à sa fin.

L'amusante farce: *Tourists in a Pullman Palace Car* l'a mise plus que jamais en vogue.

La pièce sera rejouée ce soir.

Au Public.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des indiscrétions de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude anticipée, perte de virilité, etc., j'adresserai gratis une recette qui les guérira. Ce précieux remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au Rev. JOSEPH T. INMAN, Station D, ville de New York. 28 fev—6 m. mer J. S.

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la dite loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Article précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 136 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 15 janvier de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $298,250 00

Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $198,250 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres..... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 15e jour de mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-trois cts..... $169,065 23

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $198,250 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts..... $367,315 23

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts..... $93,735 86

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille vingt cent soixante-six neuf piastres trente-sept cts..... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts..... $10,606 87

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres..... $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille vingt cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts..... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts..... $ 10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts..... $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, il a été trouvé des warrants émis par l'Auditeur des Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des dépenses judiciaires et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts..... $ 5,164 54

Pour le paiement des appointements des aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds audit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-six piastres quarante-deux cents..... $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1882, quatre-vingt-six piastres quarante cents..... $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31 même jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents..... $99,555 39

Ru foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

(L S) SAM. D. MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Février 1886.

Aller, les époux
Arnoux Nicolas
Bégué Joannès
Bolly Marie Ve veGut
Bluemantel Georges
Barry Mme Ve et G Barcq
Bergeret, Mme Félicie
Canoz Victor Alexandre
Castex Joseph
Cercier Bertrande
Claudel Joséphine.
Dumas Alcée Pierre
Durand Dupré
Dréan Alex. Jacques Marie
Douzette famille
Dupuy Amélie Mme
Durand Simon
Estrade Joseph
Eurvole Jean Baptiste François
Escoubes Adolphe
Fréche Louis
Forstall's Sons (2)
Fromigué Mlle D

Grangé Jean Marie
Gumbellot Jean
Godin Charles
Hank Clem. Pierre
Henrion Baptiste
Jaffro Jean Pierre
Journé Germain
Koch Ferdinand
Loreux Félix
Mathieu Emile Louis
Mollard Antoine
Monnet Louis
Paret Claude
Pondenque Jean
Péychaud Stephen
Roussel Simon Edouard
Robin Mme Ve née Labiche
Rentemann Anne Marie dite Fleck
Ruffat Jacques
Soulié les époux Sauvignon
Tourrette Jean
Tujague Ve Raffin née Jones
Vincent Adolphe et Elvire

LETTRES.

Argoit Hippolyte
Breirnon René
Crindart Eugène (2)
Fonta Jean
Guichon Emile
Guérin Paul
McCarthy Charles
Morineau Pierre François
Polsson Charles
Robert Paul
Vincent Victor restaurateur

M. TRUY.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.—Température—Temps couvert; pluie locale généralement suivie de beau temps, vents du sud tournant à l'ouest, température stationnaire suivie d'une légère baisse.

Température du 24 février 1886.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	55	13
Midi	66	19
3 P. M.	66	19
6 P. M.	64	18

Nlle-Orléans, 24 février 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	71	Nashville, Tenn	60
Augusta, Geo	65	Pittsburg, Pla	51
Savannah, Geo	60	Cairo, Ill	60
Mobile, Ala	69	Davenport, Iowa	43
Montgomery, Ala	68	Dubuque, Iowa	45
Vicksburg, Miss	69	Keokuk, Iowa	45
Galveston, Tex	63	La Crosse, Wis	51
Indianola, Tex	22	St-Louis, Mo	56
Shreveport, La	53	St-Paul, Minn	43
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan	52
Chattanooga, Tenn	57	Omaha, Neb	36
Cincinnati, O	56	Yankton, D. T	54
Louisville, Ky	60	Key West, Fla	63
Memphis, Tenn	54	Nlle-Orléans, La	73

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Auguste Pecquignot à Mlle Eva Stephens
Huntington Richards à Mlle Mary Gessner.
Frank W. Kinberger à Mlle Louise G. Gehrkin.
Israel Gunst à Mlle Prescia Gonzales Henriquez.
Louis John Pirolle à Mlle Clémence Houldobro.
Emile Doebele à Mme veuve Nicfo.

Naissances.

Mme John F. Neanan, un garçon.
Mme Bernard G. Hagstette, un garçon.
Mme Henry Homburg, un garçon.
Mme Louis B. Shanks, un garçon.
Mme Mathine Gelso, une fille.
Mme Salomon Kahn, une fille.
Mme Peter Roche, une fille.
Mme Eug. Brune, un garçon.
Mme Jacob Badinffer, une fille.

Décès.

Mme Paul Pascal, 26 ans, Louisa, près Moralez.
Mme Vve Madeleine Mercadal, 76 ans, Union, près Roman.
Sophia Mitchell, 19 ans, 135 Madison.
Robert Jones, 42 ans, 232 Tolédano.
Lily Cassible, 1 mois, 250 Claiborne.
Charles Soupenne, 39 ans, St Philippe et Marais.
Mme Vve Mary M. Hamilton, 56 ans, Magazine, près Marengo.
Rév. Père John B. Clarke, 32 ans, Collège des Jésuites.
Valle Rozier, 38 ans, 294 Avenue St Charles.
Charles Kohlhacker, 1 jour, 22 Tolédano.
Mme Vve Daniel O'Regan, 60 ans, Louisiana et Josephine.
Mme Sophia Bly, 75 ans, 216 Gasquet.
Jeanne Wendling, 8 ans, Promenade Carondelet et Miro.
Mme Vve Catherine Fitzgerald, 74 ans, 50, Sud Gravier.

Voyageurs arrivés.

HOTEL ROYAL.

Dr. Chas. H. Nichols et femme, New-York; M. et Mme Irving O. Whiting, Boston; John J. McLaughlin et femme, Mobile; Jos. Downey et femme, Chicago; J. S. Hobbs, Boston, Mass.; W. G. Morse, New-York; S. F. Hanchett, femme et famille, Chicago; W. T. Forbes, Georgie.

Cour Civile de District.—La succession de Eugene Jorda a été ouverte hier.

Le testament de Jules P. Sarrazin a été trouvé régulier; il est écrit de la main du défunt qui lègue à son épouse tout son bien et la nomme son exécutrice testamentaire dative.

La banque Nationale "Drovers et Mechanics" réclame à Geo. Bozant $5331 17 sur quatre billets à ordre qui ont été protestés.

Geo. H. Braughn actionne James Flynn et autres en recouvrement de $210 35 sur des billets souscrits par ces derniers.

Daniel Shea réclame $480 de salaires à la compagnie Express du Sud.

Pierre Bordes veut se faire payer de Fulevon Rondon $2,500 pour deux terrains dont le défendeur a été dépossédé à la suite d'un jugement.

Jules Aldigé vs Lucas E. Moore—Action en recouvrement de $1,727, valeur reçue.

F. P. Zeringue, exécuteur testamentaire, réclame à P. Léonce Dolhonde la possession de certaines terres.

Le Conseil de Direction des Ecoles publiques et gratuites a opposé hier une réponse à la pétition de Walter S. McElroy, où il reconnaît le bien-fondé de sa réclamation, mais lui nie le droit d'agir en son nom seulement qui ait entériorité sur les autres.

Cour de circuit des Etats-Unis.—Un résident du Texas, Ernest H. Carter, intente un procès aux autorités constituées de la paroisse Plaquemines, en recouvrement de $1300 avec l'intérêt à partir du 14 mai 1874 sur des mandats émis par elles et dont il est détenteur.

La compagnie dite "Star Iron Tower," incorporée dans l'Indiana, actionne la Direction de l'Exposition Américaine en recouvrement de $900 sur un billet souscrit par celle-ci.

Wm. T. Wintz réclame à Henri Gretz à Geo. W. Wintz, *in solido*, la somme de $1500 prix d'achat de l'étalon "Almont Archy."

Les héritiers de J. F. Zeringue sont en procès avec la compagnie du Texas Pacific.—*Hic* et équité pour l'inexécution d'un contrat.

Cour criminelle—Section A—Juge Roman—Wm Graham, auteur d'un vol au préjudice d'une dame Marie Brown, a été condamné à une détention de six mois.

Charles Smith qui s'est avoué coupable aussi d'un vol a été condamné également à six mois de réclusion.

La femme Eugénie Lechien sur laquelle pèse une accusation d'empoisonnement a été reconduite en prison. Elle a comparu en cour hier, mais pour des raisons indépendantes de la volonté du procureur de l'Etat, elle n'a pu être mise en jugement. La considération de son affaire a été renvoyée sans fixation de date.

Merry Horuton n'a pas cherché à se disculper aux yeux de la loi d'une accusation de violences; sa condamnation à trois mois de prison a été immédiatement prononcée.

Section B—Juge Baker.

Les personnes dont les noms suivent ont été condamnées sur leurs aveux hier: Henri Wilson, vol six mois d'emprisonnement. Robt Ross, vol un mois d'emprisonnement. Joséphine Johnson, vol; Henri Funke, vol; Charles Williams, André Esposito, vol; Antoine Coogrove, actes de violence: trois mois d'incarcération, chacun.

Incendies—Un grand incendie a éclaté hier matin un peu après deux heures, dans le carré d'îlot borné par les rues Prieur, Bertrand, Poydras et Perdido, et y a détruit 17 maisons habitées; en voici la liste: rue Bertrand, 74, 78, 80, 82, 84, 86 et 88; rue Prieur: 31 et 33; rue Poydras: 449.

A la même heure, les cloches d'incendie sonnaient à toute volée à Algier; une épicerie au coin des rues Verret et Olivier était la proie des flammes.

Voleurs quand même.—Des voleurs ont jeté leur dévolu l'avant-dernière nuit sur un salon de rafraîchissements, le "Old Bird Cage," situé rue South Market, 59. En gens experts dans l'art de s'enrichir au préjudice d'autrui, ils se sont pris à l'œuvre à une heure où les passants sont rares dans le quartier, sachant évidemment qu'il leur faudrait venir à leur tour les coudées franches pour s'introduire avec effraction dans l'établissement. Une fois dans la buvette, ils ont fureté partout, mais n'ont trouvé aucun argent. S'être dompté fait de peine pour arriver à un aussi piètre résultat, c'était à faire mourir de dépit le voleur le plus philosophe; aussi ceux en question n'ont-ils pas voulu se retirer l'estomac vide et se sont-ils livrés à des libations dont le nombre a été dit le lendemain par les flacons vuides de leur contenu.

Consommation d'un crime—Le malheureux vieillard dont l'acte de témérité a été raconté par nous, le nommé D. S. Gardner, est mort hier matin, bien que ses médecins ne s'attendissent pas à une fin aussi prochaine. Nous l'avons déjà dit, Gardner avait éprouvé dans les affaires de fort déceptions qui l'avaient complètement détaché de ce monde; la vie pour lui n'avait plus de séductions, de charme, elle était, comme l'a dit un grand penseur, aussi ennuyeuse qu'un conte raconté deux fois, et rien n'aurait pu ébranler le parent résolu dans son irrévocable résolution.

24 Février—Banquet du Club de la Démocratie Française.—Le Club de la Démocratie Française a célébré, hier, par un brillant banquet donné dans la salle de l'Union, rue des Remparts, l'anniversaire de la Révolution du 24 Février 1848. L'élite de la colonie y assistait sous la présidence honoraire du représentant de la France, M. le consul Truy.

Nous y avons remarqué les membres les plus influents de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle et de l'Union, ainsi que tous les présidents des associations françaises, soit par la naissance, soit par l'origine de leurs membres, soit par la langue qu'ils parlent. Il y avait bien près de 150 convertis.

Il faut rendre à ceux qui ont institué ce banquet annuel, la justice qui leur est dûe; ils remplissaient un devoir patriotique; ils célébraient un événement mémorable, un des plus glorieuses étapes de la Révolution de 89, laquelle, malgré les victoires politiques et sociales qu'elle a déjà remportées, est loin d'avoir dit son dernier mot.

C'était M. Pizzini qui s'était chargé de faire le menu. Il était aussi savamment combiné qu'habilement préparé.

Le voici, du reste:

Soupe aux huîtres.
Hors d'œuvre—Langue, jambon, saucisson d'Arles, cornichons, olives, sardines.
Poisson—Red snapper, sauce verte.
Entrée—Vol au vent de volailles, financière.
Rôtis—Veau et bœuf.
Légumes—Petits pois à la française.
Salade laitue et céleri—mayonnaise.
Dessert—Gâteaux assortis, fruits assortis.
Vins—Château Franco-Louisianais—un nouveau crû dont nous avons eu le plaisir de faire la connaissance.

Naturellement M. Larrieu, président du Club de la Démocratie, présidait le banquet; il a porté le premier toast au Président Grévy et au consul de France.

M. Truy y a répondu par une charmante allocution qui a été fort applaudie.

Est venu ensuite un éloquent discours du Dr Alf. Mercier, qui a provoqué de nombreux bravos.

M. Alcée Fortié, au nom de l'Athénée Louisianais, toast: A la perpétuité de la langue française en Louisiane.

Puis on parla tour à tour:

M. Revol, Société Française.
M. Larue, Union Française.
M. A. Maillies, Société des Bouchers.
M. A. Sambola, " " St Maurice.
M. Mercadal, " " Partageuse.
M. Chauvière, " " Orphéon.
M. Surgi, Comité des 30.
M. C. Levy, de la Société Alsacienne-Lorraine.
M. H. Dubos, au nom de l'*Abeille*.
M. E. Rivière, au nom du *Franco-Louisianais*.

L'assemblée s'est ensuite séparée, enchantée de la charmante soirée qu'elle venait de passer, et fière d'avoir accompli, une fois de plus, un devoir patriotique.

L'Exposition de la Nouvelle-Orléans.—C'est le 2 mars—le 2 qu'on le remarque bien, et non pas le 3 comme on l'a dit—que se célèbre le Woman's Day (la Fête de la Femme). Il se fait, à cette occasion, d'immenses préparatifs, et ce sera une des plus belles manifestations de la saison.

Mme Nixon a reçu de Mlle Rhea hier une lettre dans laquelle cette excellente artiste s'offre de déclamer une scène, le jour de la fête, dans une des salles de l'Exposition. Nous vous laissons à penser si les dames du comité se sont empressées d'accepter. Un seul mot de la popularité dont jouit Mlle Rhea, les respects dont elle est entourée. Une scène déclamée par elle attirera évidemment une foule énorme.

Il y aura aussi une représentation donnée par les enfants du Kindergarten de Mme Seaman, suivie d'une Fête des Enfants, de danses en brillants costumes historiques. To